

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 18 NOVEMBRE 2022

N° 2022-451 ACTIPÔLE DES FOURS – SAINT MARTIN DES NOYERS VENTE D'UNE PARCELLE À LA SCI ELAH

Nomenclature des actes : 3.2

Vu la délibération n° 2017-407 du 25 octobre 2017 concernant les prix de cession des terrains en zones d'activités,

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 concernant la délégation à la Présidente,

Vu l'avis du service du Domaine du 04/10/2022,

Saint Martin des Noyers

Parcelle : Section ZN n° 234
Superficie : 1 000 m²
Prix de vente : 11,00 € HT/m² TVA en plus
Montant : 11 000 €, paiement comptant

La Présidente décide de vendre à la SCI ELAH, domiciliée au 27 la Garmitière 85140 SAINT MARTIN DES NOYERS la parcelle indiquée aux conditions mentionnées ci-dessus.

À CHANTONNAY, le 18 novembre 2022

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 21/11/2022.